

Compte-rendu de la réunion des quartiers de la Rive Gauche, la Pépinière, et le Frometz Mardi 17 octobre 2017

Présent(e)s :

Monsieur Bernard DELABY – Maire d’Haubourdin, vice-président de la M.E.L
Madame Sylvie CRUYENNINCK – Adjointe au Maire
Monsieur Yannick LE CLAIRE – Conseiller Municipal
Madame Hélène DESRAMAULT – Directrice de Cabinet
Madame Claudine HUE – Directrice du service des Affaires Générales, et de l’État Civil
Monsieur Frédéric DECANter – Chef de la Police Municipale
Monsieur Rodolphe SZYMCZAK – Adjoint au Directeur des Services Techniques
Madame Hélène MIANI – Responsable du service Urbanisme, Foncier, Juridique et Accueil
Monsieur Francis MOUQUET – Responsable de l’Urbanisme et du Cadastre
Monsieur Teddy HELIN – Chargé de mission de la ville d’Haubourdin
Monsieur Kevin BARBIER – Architecte au cabinet V.D.D.T
Monsieur Jean-Christophe SZULC – Directeur construction à la société L.M.H
Monsieur Alain DIDAUX – Chargé de programme immobilier à la société L.M.H
Madame Michèle CRÉPIN – Conseil Citoyen
Madame Audrey HIROUX – Conseil Citoyen
Madame Monique ROUSSEAU – Conseil Citoyen
+ 50 habitant(e)s de la commune d’Haubourdin

Lieu de la réunion : Mairie d’Haubourdin – salle de réception

Ordre du jour :

- 1) Présentation d’un projet immobilier par la société Lille Métropole Habitat (L.M.H)
- 2) Séance de questions / réponses

1) Présentation d’un projet immobilier par la société Lille Métropole Habitat (L.M.H) :

Avant de débiter cette présentation, Monsieur le Maire rappelle que la commune se situe en zone éligible pour la construction et le développement des logements à loyer modéré.

De plus, cette mesure est une obligation de la Métropole Européenne de Lille (M.E.L) dans le cadre du Programme Local de l’Habitat (P.L.H), qui prévoit au minimum 30% de logements à loyer modéré sur les communes de la métropole.

→ Présentation du projet par Monsieur Alain DIDAUX et Monsieur Kevin BARBIER :

➤ Caractéristiques techniques :

- Nombre de bâtiments : 2
- Nombre de niveaux : 3 (« ...un rez-de-chaussée et 2 étages... »)
- Nombre d’appartements : 12 par immeuble soit un total de 24
- Les types d’appartements : T2 et T3
- Catégorie de logements : PLAI et PLUS
- Disposition des appartements : 4 par niveau
- Nombre de places de parking : 24 places obligatoires + 3 supplémentaires
- Façade des bâtiments : majoritairement de la brique

La société L.M.H veut également minimiser son impact environnemental, en adoptant volontairement des mesures en deçà de ce qui lui est autorisé, c'est-à-dire :

- Limiter le nombre de logements à 24, afin de ne pas multiplier le nombre de constructions sur le terrain et / ou la hauteur de celles-ci.
- Privilégier la réalisation d'espaces verts, afin de rendre le cadre de vie le plus agréable possible.

→ Concernant la sécurité et les éventuels vis-à-vis :

- Le site sera entièrement clôturé et « végétalisé » afin de garantir la sécurité des futurs locataires et par la même occasion celle des riverains déjà présents.
- Pour remédier aux vis-à-vis, trois dispositifs seront appliqués par la société L.M.H :
 - 1^{ère} dispositif : mise en place d'un « masque » végétal à partir de haies d'une hauteur d'environ 2 mètres, entre le parking de la future résidence et les maisons situées à proximité.

Objectif : entraver la visibilité au niveau du sol, tout en limitant l'apport d'ombre sur les jardins en bordure de cette zone.

- 2^{ème} dispositif : mise en place d'un second « masque » végétal à partir d'arbres existants et / ou importés. Celui-ci sera situé plus en retrait du premier dispositif.

Objectif : entraver la visibilité en hauteur, tout en limitant une nouvelle fois l'apport d'ombre sur les jardins en bordure de cette zone.

- 3^{ème} dispositif : mise en place d'une distance minimale de 30 mètres, entre la future résidence et les habitations existantes.

Objectif : renforcement des deux premiers dispositifs.

→ Les travaux devraient potentiellement débuter à partir du **1^{er} trimestre de l'année 2019.**

2) Séance de questions / réponses :

À l'attention de Monsieur le Maire et des autres intervenants, plusieurs interrogations et / ou remarques ont été formulées directement par les habitants le soir de la réunion

→ Les principales questions et réponses sont les suivantes :

L.M.H

- « *Peut-on espérer un parking souterrain pour cette résidence ?* »

Réponse : Monsieur Alain DIDAUX et Monsieur Jean-Christophe SZULC répondent négativement. En effet, cela n'est pas prévu dans le budget et le terrain étant particulièrement humide cela engendrerait des difficultés techniques (« ...comment drainer l'eau ? »), et un risque potentiel pour les habitations se situant à proximité (« des infiltrations d'eau... »).

- « *Qu'allez-vous faire pour éviter les éventuelles inondations ?* »

Réponse : Les eaux de pluie seront infiltrées dans le sol grâce à des puits d'infiltration.

- « *Concernant les travaux, peut-on avoir un écrit de la part de la société L.M.H stipulant qu'elle respectera bien ses engagements sans les outrepasser ?* »

Réponse : Monsieur le Maire demande à la société L.M.H de faire le nécessaire.

Voirie :

- « *Quartier Le Frometz : est-il possible d'entretenir les peupliers derrière les maisons le long de la voie SNCF allée du Gros Chêne ? En effet, cela provoque : bruits, perte significative de lumière et d'ensoleillement, racines visibles...* »

Réponse : La ville n'est pas propriétaire de ces arbres. Ils appartiennent à la société S.R.C.J. Cependant, la municipalité fera le nécessaire pour transmettre cette information.

- « *Est-il possible de changer l'enrobé ("l'asphalte") dans le quartier du Frometz ?* »

Réponse : Il n'est pas prévu pour le moment de changer l'enrobé dans ce quartier. Cependant, Monsieur le Maire précise que si des réparations doivent être faites, la municipalité s'engagera à faire le nécessaire auprès de la M.E.L pour remédier à ces problèmes.

- « *Tout à l'égout → problème de canalisations bouchées : la Mairie va-t-elle un jour prendre la décision de faire les travaux nécessaires pour solutionner ce problème et non de nous répondre comme chaque fois que la voirie ne lui appartient pas ?* »

Réponse : L'information sera transmise aux services de la M.E.L.

- « *Est-il possible d'aménager une piste cyclable jusqu'au Centre-ville ? Celle venant de Santes s'arrête à l'entrée d'Haubourdin (au niveau du Frometz...)* »

Réponse : La demande sera transmise aux services de la M.E.L.

Cependant, Monsieur le Maire rappelle que la ville d'Haubourdin est l'une des communes qui possède le plus de pistes cyclables sur la métropole.

- « *Rue de Santes : projet de détournement des poids lourds ? Qu'en est-il ? Pouvez-vous faire un point sur celui-ci ?* »

Réponse : Un projet de construction d'un pont était à l'étude pour pouvoir répondre à cette problématique. Cependant, celui-ci ne pourra se faire car le coût serait trop important, avec une facture estimée à environ 16 millions d'euros.

Monsieur le Maire précise que la municipalité fait de son mieux pour résoudre ce problème, en étudiant d'autres possibilités.

- « Rue de Santes : des problèmes liés aux stationnements à cheval sur le trottoir côté pair de la rue, ajouté aux poteaux EDF ainsi qu'aux poubelles, gênent fortement le passage des piétons et des poussettes... La chaussée vient d'être refaite, n'aurait-il pas été judicieux d'en profiter pour réaliser des modifications d'aménagement ? La modification d'aménagement des stationnements ne pourrait-elle pas rendre le trottoir aux piétons, grâce notamment à la réduction de la largeur de la rue, et ainsi faire réduire la vitesse ? »

Réponse : Cette information sera transmise aux services de la M.E.L.

- « Rue de Santes : problème lié à la vitesse excessive des voitures et des poids lourds. [...] La voirie est très large, ce qui favorise la vitesse. Que faire pour inciter à réduire cette vitesse ? Radar pédagogique dans les deux sens ? Contrôle radar fréquent par radar mobile ? La modification d'aménagement des stationnements ne pourrait-elle pas là encore rendre le trottoir aux piétons, grâce notamment à la réduction de la largeur de la rue, et ainsi faire réduire la vitesse ? »

Réponse : Cette information sera transmise à la Police Municipale et également aux services de la M.E.L.

- « Quartier de La Pépinière : il est de plus en plus dangereux, surtout quand la pénombre est présente, de pouvoir traverser ou sortir de chez soi. Les habitants ne respectent pas le stationnement, se garent sur les dos d'âne devant les portails des voisins... Aucune visibilité ! »

Réponse : Cette information sera transmise à la Police Municipale.

- « Quelles mesures peuvent être apportées pour résoudre les problèmes liés aux déchets sur la voie publique, les déjections canines... ? »

Réponse : Monsieur le Maire est bien conscient de ces problèmes qui touchent l'ensemble de la ville et en appelle au civisme des habitants, afin de garantir le « vivre ensemble ».

De plus, il est précisé que des moyens humains supplémentaires intégreront très prochainement la Police Municipale, permettant une augmentation des jours et horaires d'interventions (7 jours / 7).

Environnement et propreté :

- « Quartier de La Pépinière : depuis cet été, les camions collecteurs d'Esterra ne rentrent plus dans les raquettes, ce qui engendre des bouchons avenue de la Pépinière. Les chauffeurs ne viennent même plus chercher les containers devant les maisons (moins de 50 mètres à faire). Pourquoi avoir fait autant de travaux pour enterrer les lignes électriques si un chauffeur décide de ne plus entrer ? Que faire ? »

Réponse : En effet, il est impossible pour les chauffeurs de faire demi-tour dans les raquettes, à cause des problèmes de stationnement. La seule solution pour eux serait d'effectuer une marche arrière, ce qui pose un certain nombre de problèmes de sécurité.

Monsieur le Maire demande pour le moment aux habitants de mettre leurs poubelles à l'entrée des raquettes, afin qu'elles puissent être collectées et le temps de trouver une solution.

L'information sera transmise à la Police Municipale.

Internet :

- « *Bonjour, avez-vous des informations de la M.E.L concernant l'arrivée de la fibre optique à Haubourdin ? Cela commence à être long et nous faisons partie des bons derniers... Merci !* »

Réponse : Une réunion s'est tenue entre les services de la M.E.L et notre service informatique. Des informations seront communiquées sur le site Internet de la ville très prochainement.

Autres... :

- « *Quartier de la Rive Gauche : serait-il possible de mettre une aire de jeux, place de la Motte ou le parc de la Tortue ? Je ne demande pas grand-chose, un grand toboggan, et un dada... Il n'y a pas de jeux dans le quartier, ce qui oblige à se rendre en voiture au jardin public le plus proche.* »

Réponse : Monsieur le Maire n'est pas favorable à la mise en place d'une aire de jeux, à cause du risque de vandalisme. De plus, cela engendrerait chaque année un coût financier très important pour la ville concernant la mise aux normes, les contrôles de sécurité...

- « *Bonjour la société P.R.E.A.M a réalisé un lotissement et une résidence rue de la Blanchisserie. Les travaux sont terminés depuis un moment, mais cette société a laissé 2 grands panneaux publicitaires, l'un à l'entrée de la rue de la Canteraine, et l'autre à l'entrée du parc de la Canteraine. Cela fait plutôt mauvais effet. Pouvez-vous, s'il vous plaît, les contacter afin que ces publicités soient démontées ? Merci d'avance...* »

Réponse : Cette demande sera transmise à la société P.R.E.A.M.